

Coppet, le 2 novembre 2009 (102.80/bb)



ADMINISTRATION

GRAND-RUE 65
CH-1296 COPPET

TÉL 022 960 87 00
FAX 022 960 87 09

Au Conseil communal de Coppet

Préavis municipal n° 17/2009-2010

Demande de crédit complémentaire de CHF 126'000.-- destiné à finaliser l'installation de 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères

Municipal responsable : M. Jean-Claude Trotti

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

En 2001, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 101'200.-- (préavis municipal n° 03/2001) pour l'installation de 7 bornes enterrées, essentiellement dans le bourg de Coppet.

En 2003, le Conseil communal a voté un crédit de CHF 358'800.-- (préavis municipal n° 02/2003) pour l'aménagement de 18 sites supplémentaires sur le territoire communal.

En tenant compte des 17 emplacements pris en charge par les promoteurs des plans de quartier « Craux-Dessous », « Pallets-Dessus » et « Truels-Bernard », ce sont au total 42 bornes qui sont aujourd'hui en activité.

Besoins de crédit complémentaire

La présente demande de crédit est destinée à :

- 1) Couvrir les frais complémentaires imprévus (déplacements de canalisations, divers aménagements, etc.) rencontrés lors de la pose de certains containers. Ces charges résultent des négociations entreprises avec les propriétaires ou de problèmes rencontrés lors des installations. Pour ces charges déjà payées, la Municipalité a utilisé sa compétence déléguée par le Conseil communal lui permettant d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.
- 2) Pérenniser l'utilisation des emplacements par l'inscription de servitudes, en faveur de la commune, à enregistrer au Registre foncier.
- 3) Renforcer les aménagements de trois sites existants afin de faciliter leur utilisation, notamment pas la mise en place de bouteroues ou de dispositifs empêchant le stationnement devant les bornes.

Le besoin de crédit complémentaire se décompose comme suit :

1) Dépenses imprévues lors de l'installation des bornes déjà posées	CHF	77'122.30
2) Constitution des servitudes	CHF	23'000.00
3) Modification de certains sites existants	CHF	15'000.00
4) Divers et imprévus (1%)	<u>CHF</u>	<u>1'200.00</u>
Total H.T.	CHF	116'322.30
TVA 7,6 %	<u>CHF</u>	<u>8'840.50</u>
Total TTC	CHF	125'162.80
Arrondi à	<u>CHF</u>	<u>126'000.00</u>

Comme indiqué plus haut, le montant mentionné au point 1) a déjà été engagé. Les autres montants sont les estimations des servitudes à inscrire et des travaux à effectuer.

Financement

Cet investissement a déjà été financé à hauteur de CHF 77'122.30 par la trésorerie courante, laquelle assurera également le financement du solde.

Amortissement

L'amortissement se fera sur une période de 15 ans.

Charges d'exploitation annuelles

Ce crédit ne devrait pas engendrer de charges supplémentaires, l'entretien de ces bornes enterrées étant déjà intégré dans les postes du budget.

Conclusion

Les 42 premières bornes enterrées sont maintenant posées et l'acceptation du présent préavis permettra :

- de régulariser le dépassement résultant des imprévus rencontrés lors de leur installation;
- l'inscription de servitudes assurant à la commune l'usage des emplacements sis sur des parcelles privées;
- un meilleur accès à certaines bornes et une meilleure protection de celles-ci.

Décision

En conséquence, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

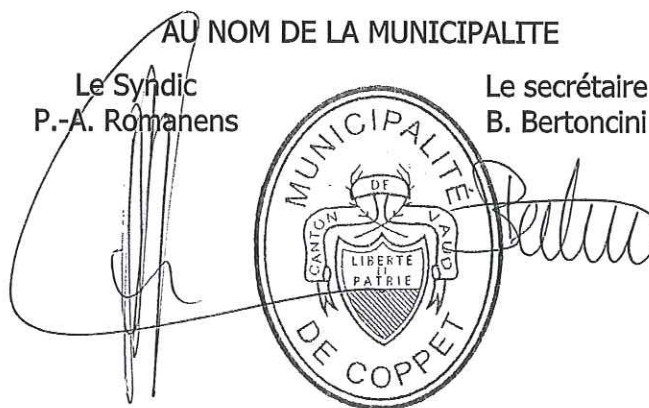
Vu le préavis municipal n° 17/2009-2010.
Vu le rapport de la commission du Conseil communal.
Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour.
Décide d'accepter le préavis 17/2009-2010 relatif à une demande de crédit complémentaire de CHF 126'000.-- destiné à finaliser l'installation de 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 2 novembre 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
P.-A. Romanens

Le secrétaire
B. Bertoncini



COMMISSION DU SIED

Membres présents : Nadia Bertinotti, Gilles Roch, Yves Riesen
Membres excusés : Catherine Manoury, Karin Gunn-Sechehaye

Coppet, le 18 novembre 2009

Rapport de la Commission du SIED sur le préavis No 17/2009-2010, **«Demande de crédit complémentaire de CHF 126'000.- destiné à finaliser l'installation de 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères».**

Délégué:

Monsieur Jean-Claude Trotti, Municipal

Nous remercions ce dernier pour ses explications et sa collaboration

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission du SIED s'est réunie le 18 novembre 2009 afin de procéder à l'examen des questions relatives à l'objet du préavis susmentionné.

Commentaires

Ce préavis a été rendu nécessaire pour couvrir les frais supplémentaires liés :

- à une estimation optimiste des coûts de génie civil.
- à la création de servitudes non prévues dans les coûts initiaux
- à rendre une meilleure accessibilité au transporteur

Conclusions

A l'unanimité de ses membres présents, la Commission du SIED invite le Conseil à approuver le préavis 17/2009-2010 **«Demande de crédit complémentaire de CHF 126'000.- destiné à finaliser l'installation de 42 bornes enterrées pour la collecte des ordures ménagères».**

Nadia Bertinotti, présidente

Gilles Roch

Yves Riesen, rapporteur